

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 172**11 février 2004****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Forum, S.à r.l., Bertrange ...	8221	Huhtalux, S.à r.l., Luxembourg	8239
Ameublement Jos Schartz, S.à r.l., Bissen	8251	Import Export Business Company, S.à r.l., Windhof	8250
Automotive Sealing Systems Holdings S.A., Luxembourg	8218	International Training for Success, S.à r.l., Luxembourg	8237
B.H.T. Partners S.A.H., Luxembourg	8217	J.S.E. Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	8234
Bac Finance, S.à r.l., Luxembourg	8214	Jean Schmit Engineering, S.à r.l., Luxembourg ...	8250
Betohe Holding S.A., Luxembourg	8218	Jemovib S.C., Luxembourg	8236
Bruck & Weckerle Architekten, S.à r.l., Luxembourg	8237	Kevin S.A., Wasserbillig	8237
b + k participations S.A., Luxembourg	8226	Kikuoka Luxembourg S.A., Mersch	8214
C.A.S. Services S.A., Luxembourg	8221	Lux-Equity (Sicav), Luxembourg	8210
Cabinet Immobilier Lex Fischbach, S.à r.l., Sandweiler	8214	Lux-Tank S.A., Luxembourg	8225
Camping International S.A., Larochette	8250	Lux-Tank S.A., Luxembourg	8225
Carlo Fischbach, S.à r.l., Strassen	8214	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxembourg	8224
Carpe S.A.H., Luxembourg	8217	Megadyne International S.A., Luxembourg	8255
Charade S.A.H., Luxembourg	8217	Mikkie Holdings S.A., Luxembourg	8220
Cle Invest S.A., Luxembourg	8216	Mocaflux S.A., Cruchten	8251
CMC Finances S.A., Tétange	8235	Mr. Goufy, S.à r.l., Differdange/Niedercorn	8255
CMC Finances S.A., Tétange	8236	Parchausan Holding S.A., Luxembourg	8215
CMS Management Services S.A., Luxembourg ...	8219	Pharma Goedert S.A., Capellen	8251
Coeba S.A., Bereldange	8248	PME Consulting, S.à r.l., Bergem	8255
Compagnie Générale de Management UK Ltd, S.à r.l., Luxembourg	8224	PMI, S.à r.l., Luxembourg	8254
Conviction S.A., Luxembourg	8216	Polvermillen, S.à r.l., Blaschette	8254
D'Amico International S.A., Luxembourg	8217	Preafin S.A., Luxembourg	8252
Diacare S.A., Luxembourg	8253	Preclar International S.A., Luxembourg	8215
Ecob Holding S.A., Luxembourg	8216	Progroupe, S.à r.l., Luxembourg	8223
Fiduciaire Albert Lamesch, S.à r.l., Bereldange ...	8215	ProLogis UK LIV, S.à r.l., Münsbach	8248
Fishing World, S.à r.l., Bergem	8256	Q.O.A.LUX., S.à r.l. (Qualité et Organisation Administrative - Luxembourg), Differdange	8225
FMC Finance S.à r.l. Luxembourg-V, Luxembourg	8253	Remich, S.à r.l., Blaschette	8251
FMC Finance S.à r.l. Luxembourg-IV, Luxembourg	8253	RMS Immobilière, S.à r.l., Blaschette	8251
G-Equity Fix Conseil S.A., Luxembourg	8254	Schwarzwalddhaus, S.à r.l., Reckange/Mersch	8250
G-Equity Fund Conseil S.A., Luxembourg	8223	Stela, S.à r.l., Luxembourg	8252
G-Short Term Fund Conseil S.A., Luxembourg ...	8222	Sun Cove S.A., Luxembourg	8253
G-Strategy Conseil S.A., Luxembourg	8218	Tabouret S.A., Luxembourg	8216
Gadling Holding S.A., Luxembourg	8252	Thuman Holding S.A., Luxembourg	8252
General Sodex Gemini Finance S.A., Luxembourg	8215	Tiber Holdings S.A., Luxembourg	8256
Green No. 3 Holding, S.à r.l., Luxembourg	8210	WPP Luxembourg Beta Two, S.à r.l., Luxembourg	8227

LUX-EQUITY (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 45.423.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003, enregistrés à Capellen, le 18 décembre 2003, vol. 427, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 janvier 2004.

Pour la société

A. Weber

Le notaire

(006628.3/236/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GREEN No. 3 HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 98.226.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirtieth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GREEN SECOND HOLDING, S.à r.l., with registered office in L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, here represented by its sole Manager, EUROLEX MANAGEMENT S.A. for these purposes duly represented by Mr Matthijs Bogers, in his capacity as Managing Director, with professional address at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

This appearing person, has incorporated a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of GREEN No. 3 HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty (EUR 50.-) Euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of April of each year to the thirty-first of March of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of March, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Interim dividends may be distributed in compliance with the legal provisions.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by GREEN SECOND HOLDING, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 March 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred (1,200.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the company for an indefinite period:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., a company with its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the Appeared, he signed together with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GREEN SECOND HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, ici représentée par son seul Gérant, EUROLEX MANAGEMENT S.A. ici dûment représentée par Monsieur Matthijs Bogers, en tant qu' Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes,

Laquelle comparante, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de GREEN No 3 HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année, au trente et un mars, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués suivant les dispositions légales.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par GREEN SECOND HOLDING, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent (12.500,-) Euro est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

Resolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., une société avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Bogers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 91, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(006310.3/230/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CARLO FISCHBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 46.723.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03912, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2003.

Pour CARLO FISCHBACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006391.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CABINET IMMOBILIER LEX FISCHBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 58.734.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03910, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2003.

Pour CABINET IMMOBILIER LEX FISCHBACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006395.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BAC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 50.588.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations des associés en date du 15 décembre 2003 que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations des associés en date du 19 décembre 2003 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 30 novembre 2003 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour BAC FINANCE, S.à r.l. (en liquidation)

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006643.3/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 28.646.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03858, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.

Signature

(006355.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FIDUCIAIRE ALBERT LAMESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 71.267.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que tous les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03306, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(005794.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

PARCHAUSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005390.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

PRECAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005396.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

GENERAL SODEX GEMINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.140.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005438.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

ECOB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.435.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005449.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

CLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005457.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

CONVICTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.404.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005460.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

TABOURET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.161.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006182.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CHARADE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005462.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

CARPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005463.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

B.H.T. PARTNERS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005466.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

D'AMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 29.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006185.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BETOHE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2004

Le siège social de la société a été transféré de l'adresse L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue à la nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(005468.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.243.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02497, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

P. Van Halteren

(005554.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

G-STRATEGY CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.024.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de G-STRATEGY CONSEIL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 49.024, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 520 du 12 décembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 914 du 17 décembre 1998. Le capital social a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 75 du 15 janvier 2002.

2.- Que le capital social est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents Euros (74.500,00 €), représenté par trois cents (300) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19 CS, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005949.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 81.525.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 décembre 2003

Au Conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Mademoiselle Alexandra Petitjean en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 31 juillet 2003.

2. De révoquer Monsieur Delio Cipolletta en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 31 juillet 2003.

3. De nommer Mademoiselle Audrey Raphael en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

4. De nommer Monsieur Martijn Terpstra en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Tim Van Dijk

Monsieur John Beers

Monsieur Michel Van Krimpen

Monsieur Luc De Vet

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Tim Van Dijk

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Sandrine Martz

Madame Karine Vautrin

Monsieur José Correia

Madame Valérie Ingelbrecht

Monsieur Ronald Chamielec

Monsieur Guillaume Martin-Saudax

Mademoiselle Séverine Canova

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte

Monsieur Patrice Cultrera

Mademoiselle Alexandra Fouracres

Monsieur Tjebco De Jong

Mademoiselle Audrey Raphael

Monsieur Martijn Terpstra

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

T. van Dijk / M. van Krimpen

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006177.2//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MIKKIE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.119.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirtieth of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SG ASSOCIATES LIMITED, a company organised and existing under the laws of Great-Britain and Wales under the number 1746213, with registered office at 45, Queen Anne Street, London, W1M 9JF,

here represented by Mrs Séverine Michel, private employee, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on December 29, 2003.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company MIKKIE HOLDINGS S.A. R.C. B Number 80.119, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 3, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 661 of August 22, 2001.

- The corporate share capital of the company is set at thirty-one thousand (31,000.-) Euros, divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) Euros each, entirely subscribed and fully paid-in;

- The appearing party has become the owner of all the shares of the company MIKKIE HOLDINGS S.A.;

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company MIKKIE HOLDINGS S.A. with immediate effect;

- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;

The appearing party as liquidator of the company MIKKIE HOLDINGS S.A. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and that he hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date;

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office of the dissolved company, presently at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates which were immediately lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company MIKKIE HOLDINGS S.A. was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SG ASSOCIATES LIMITED, une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni et de Wales sous le numéro 1746213, avec siège social à 45, Queen Anne Street, London, W1M 9JF,

ici représentée par Madame Séverine Michel, employée privée, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 29 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme MIKKIE HOLDINGS S.A., R.C. B numéro 80.119, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 22 août 2001;

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MIKKIE HOLDINGS S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société MIKKIE HOLDINGS S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MIKKIE HOLDINGS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MIKKIE HOLDINGS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(006167.3/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

AGENCE IMMOBILIERE FORUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8096 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 84.756.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006189.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 29 décembre 2003

Au Conseil d'Administration de C.A.S. SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Mademoiselle Alexandra Petitjean en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 31 juillet 2003.

2. De révoquer Monsieur Delio Cipolletta en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 31 juillet 2003.

3. De nommer Mademoiselle Audrey Raphael en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

4. De nommer Monsieur Martijn Terpstra en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Tim Van Dijk

Monsieur John Beers

Monsieur Michel Van Krimpen

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Tim Van Dijk

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Sandrine Martz

Madame Karine Vautrin

Monsieur José Correia

Madame Valérie Ingelbrecht

Monsieur Ronald Chamielec

Monsieur Guillaume Martin-Saudax

Mademoiselle Séverine Canova

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte

Monsieur Patrice Cultrera
 Mademoiselle Audrey Raphael
 Monsieur Martijn Terpstra

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

T. van Dijk / M. van Krimpen
Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006172.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

G-SHORT TERM FUND CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.469.

—
 DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de G-SHORT TERM FUND CONSEIL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 49.469, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 81 du 4 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 914 du 17 décembre 1998. Le capital social a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 69 du 14 janvier 2002.

2.- Que le capital social est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents Euros (74.500,00 €), représenté par trois cents (300) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 45, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005948.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

G-EQUITY FUND CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.376.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de G-EQUITY FUND CONSEIL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.376, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 78 du 17 février 1993, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 766 du 22 octobre 1998. Le capital social a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 75 du 15 janvier 2002.

2.- Que le capital social est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents Euros (74.500,- €), représenté par trois cents (300) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005940.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

PROGROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 71.420.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006192.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 décembre 2003

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Mademoiselle Alexandra Petitjean en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société, avec effet au 31 juillet 2003.

2. De révoquer Monsieur Delio Cipolletta en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 31 juillet 2003.

3. De nommer Mademoiselle Audrey Raphael en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

4. De nommer Monsieur Martijn Terpstra en tant que Fondé de Pouvoirs B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Tim Van Dijk

Monsieur John Beers

Monsieur Michel Van Krimpen

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Tim Van Dijk

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Sandrine Martz

Madame Karine Vautrin

Monsieur José Correia

Madame Valérie Ingelbrecht

Monsieur Ronald Chamielec

Monsieur Guillaume Martin-Saudax

Mademoiselle Séverine Canova

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte

Monsieur Patrice Cultrera

Mademoiselle Audrey Raphael

Monsieur Martijn Terpstra

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

T. van Dijk / M. van Krimpen

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006175.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COMPAGNIE GENERALE DE MANAGEMENT UK Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: United Kingdom, 324-326, Regent Street, London W1B 3BL.

Siège de la Succursale: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.311.

DISSOLUTION

Procès-verbal de la réunion des actionnaires au siège social de la société le 10 novembre 2003 à 11.00 heures

Présent: Monsieur René Arama (2 actions)

Résolution

Art. Unique. Il est décidé de fermer la succursale de Luxembourg L-1611 au 61, avenue de la Gare à compter du 1^{er} janvier 2004.

La société ALLIANCE SECURITIES Ltd est chargée d'accomplir les formalités légales prévues à cet effet.

Les archives seront conservées au siège pendant cinq ans.

Fait à Londres, le 10 novembre 2003.

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006262.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

LUX-TANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 46.576.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

LUX-TANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 46.576.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Q.O.A.LUX., S.à r.l. (QUALITE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE - LUXEMBOURG),

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social: L-4560 Differdange, 42, rue Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 98.273.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Mademoiselle Pascale Goujard, employée privée, née à Lille (France), le 3 décembre 1969 (no matricule 19691203428), demeurant à F-55150 Merles sur Loison.

ci-après dénommée «le comparant»;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Q.O.A.LUX. S.à r.l. (QUALITE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE - LUXEMBOURG).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange;

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les activités liées directement ou indirectement aux prestations dans le domaine de la gestion administrative des entreprises au Luxembourg et à l'étranger, notamment dans le secteur de la qualité, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commencera le premier janvier 2004 pour finir le 31 décembre 2004;

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-4560 Differdange, 42, rue Pierre Frieden;

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Goujard, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2003, vol. 881, fol. 86, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 6 janvier 2004.

C. Doerner.

(006653.3/209/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

b + k participations S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.797.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 novembre 2003 que M. Dieter Kündig, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 novembre 2003 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 30 septembre 2003 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour b + k participations S.A. (en liquidation)

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006639.3/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: USD 4,719,574,900**Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 98.276.**STATUTES**

In the year two thousand three, on the seventeenth day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015,

here represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on December 16, 2003.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**Art. 1. Name and duration**

There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital**Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is set at USD 4,719,574,900.- (four billion seven hundred nineteen million five hundred seventy-four thousand nine hundred United States Dollars), represented by 94,391,498 (ninety-four million three hundred ninety-one thousand four hundred ninety-eight) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares

If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on 8 January each year and ends on 7 January of the following year.

Art. 15. Financial statements

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

Thereupon WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. (Beta), represented as stated above hereby declares to (i) subscribe to 94,391,498 (ninety-four million three hundred ninety-one thousand four hundred ninety-eight) shares, having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, representing the total subscribed share capital of the Company and (ii) to pay them up entirely by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached balance sheet (the Assets and Liabilities).

Such contribution in kind of the Assets and Liabilities is made to the Company at fair market value and is to be allocated as follows:

- (i) an amount of USD 4,719,574,900.- (four billion seven hundred nineteen million five hundred seventy-four thousand nine hundred United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the balance of USD 13.- (thirteen United States Dollars) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced and supported by, inter alia, a balance sheet of Beta as per December 5, 2003 and signed for approval by two managers of Beta, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least USD 4,719,574,913.- (four billion seven hundred nineteen million five hundred seventy-four thousand nine hundred thirteen United States Dollars).

It results furthermore from a certificate dated December 16, 2003, issued by the management of Beta that:

1. the Assets and Liabilities contributed to WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l. (the Company) are shown on the attached balance sheet as per December 5, 2003;
2. the contribution of the Assets and Liabilities to the Company is governed by and subject to the terms of a contribution agreement dated as of December 16, 2003 by and between WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. (Beta) and the Company (the Contribution Agreement);
3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at USD 4,719,574,913.- (four billion seven hundred nineteen million five hundred seventy-four thousand nine hundred thirteen United States Dollars) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
4. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by Beta and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
5. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of Beta.

A copy of the above certificate as well as the Contribution Agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 7 January, 2004.

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents a contribution in kind to a Luxembourg Company, consisting of all the assets and liabilities representing the entire estate of a company having its registered office in Luxembourg, the Company requests in accordance with Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified, exemption from the capital duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 10,000.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period:

1. Mr Thierry Lenders, Company Director, residing at 6, rue Jules Destree in 1420 Braine l'Alleud, Belgium;
2. Mr Lennart Stenke, Financial Adviser, residing at 14, rue des Capucins in Luxembourg;
3. Mr Emile van Popering, Company Director, residing at Dreef 24, in 1500 Halle, Belgium;
4. Mr Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employee, residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblisserdam, The Netherlands;
5. Mr Michel de Bodt, Finance Director, residing at 65, rue de Stallestraat in B-1180 Brussel, Belgium;
6. Mr Peter Gerrard, Banker, residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen; and
7. Mr Marc Feider, lawyer, with professional address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

2) The registered office is established at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015,

ici représentée par Monsieur Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}. - Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 4.719.574.900,- (quatre milliards sept cent dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cents dollars des États-Unis) représenté par 94.391.498 (quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des États-Unis) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale commence le 8 janvier de chaque année et se termine le 7 janvier de l'année suivante.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. (Beta), représentée comme décrit ci-avant, déclare (i) souscrire les 94.391.498 (quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société et (ii) de payer ces parts sociales entièrement par un apport en nature comprenant l'ensemble des actifs et passifs décrits dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs).

Cet apport à la Société doit être enregistré à une valeur de marché et est versé comme suit:

(i) un montant de USD 4.719.574.900,- (quatre milliards sept cent dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cents dollars des Etats-Unis) est versé sur le compte capital nominal de la Société, et

(ii) le solde de USD 13,- (treize dollars des Etats Unis d'Amérique) est affecté au compte réserve de prime d'émission de la Société.

La valorisation de l'apport en nature des Actifs et Passifs apportés à la Société est documentée par, inter alia, un bilan de Beta daté du 5 décembre 2003 et signé pour approbation par deux gérants de Beta, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est d'au moins égale à USD 4.719.574.913,- (quatre milliards sept cent dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent treize dollars des Etats-Unis).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 16 décembre 2003 émis par les gérants de Beta que:

1. Les Actifs et Passifs apportés à WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l. (la Société) sont indiqués au bilan daté du 5 décembre 2003 annexé,

2. l'apport des Actifs et Passifs à la Société est régi et soumis aux conditions générales d'un contrat d'apport et de souscription daté du 16 décembre 2003 conclu entre WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l (Beta) et la Société (le Contrat d'Apport);

3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société telle que figurant au bilan ci-joint est estimée au moins à un montant de USD 4.719.574.913,- (quatre milliards sept cent dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent treize dollars des Etats-Unis) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

4. les Actifs et Passifs apportés à la Société est librement transférable et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant sa transférabilité ou en réduisant sa valeur;

5. toutes les formalités de transfert de propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par les gérants de Beta.

Une copie du certificat ci-dessus ainsi qu'une copie du Contrat d'Apport, après avoir été signé ne varietur par la le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 7 janvier 2004.

Demande en exonération du droit d'apport

Considérant que le présent acte documente un apport en nature à une société de droit luxembourgeois de tous les actifs et passifs, représentant la totalité du patrimoine d'une autre société de droit luxembourgeois, la Société requiert conformément à l' Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exemption du droit d'apport.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 10.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée désigne, comme gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

8. M. Thierry Lenders, Company Director, demeurant au 6, rue Jules Destree à 1420 Braine l'Alleud, Belgique;

9. M. Lennart Stenke, Financial Adviser, demeurant au 14, rue des Capucins à Luxembourg;

10. M. Emile van Popering, Company Director, demeurant à Dreef 24, à 1500 Halle, Belgique;

11. M. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, employé, demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Alblasserdam, Pays-Bas;

12. M. Michel de Bodt, Finance Director, demeurant au 65, rue de Stallestraat à B-1180 Brussel, Belgique;

13. M. Peter Gerrard, banquier, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Luxembourg; et

14. M. Marc Feider, avocat, demeurant au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

2.- Le siège social de la Société est établi au 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2003, vol. 426, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(006644.3/242/481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

J.S.E. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.193.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour J.S.E. IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006357.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

**CMC FINANCES S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.651.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon, inscrite au R.C. sous le numéro B 52.651, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 20 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 659 du 28 décembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Escalier, administrateur de société, demeurant à Hettange-Grande (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guerino Piazza, administrateur de société, demeurant à Nouilly (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, expert-comptable, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination de EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A. en CMC FINANCES S.A.
- 2) Transfert du siège social de L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon à L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.
- 3) Modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 1^{er} des statuts.
- 4) Modification de l'article 2 des statuts comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer des fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences, accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.»

5) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

6) Conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399,- LUF) pour un euro (€ 1,-).

7) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A. en CMC FINANCES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon à L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Premier et deuxième alinéas)

«Il existe une société anonyme sous la dénomination CMC FINANCES S.A.

Le siège social est établi à Tétange.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer des fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences, accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (€ 1,-).

Septième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Escalier, G. Piazza, T. Beckerich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2004, vol. 429, fol. 7, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 janvier 2004.

A. Weber.

(006317.3/236/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CMC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(006321.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

JEMOVIB, Société Civile.

Capital social: EUR 300.000,-.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2003 que:

- Le terme de la société JEMOVIB, ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg a été fixé au 31 décembre 2003 et il ne sera pas prorogé.

- L'activité de la société prend fin à la date du 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

J. Herlicq

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006765.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

BRUCK & WECKERLE ARCHITEKTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 91, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 86.058.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006195.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

KEVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.402.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Signature.

(006198.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

INTERNATIONAL TRAINING FOR SUCCESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Enseigne Commerciale: ITS.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.274.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HACIENDA STIFTUNG, ayant son siège social à Merkurhaus 6, Joseph Rheinberger Strasse, FL-9490 Vaduz ici représentée par Monsieur Claude Zimmer, expert comptable, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2003.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de INTERNATIONAL TRAINING FOR SUCCESS, S.à r.l. et exerce son activité sous l'enseigne commerciale ITS.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités dans le domaine du conseil en gestion économique, management, organisation et ressources humaines.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique, HACIENDA STIFTUNG, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant:

1. Monsieur Christian Martin, consultant indépendant, demeurant à F-Fontenay-sous-Bois, 33, avenue Foch, né le 24 avril 1938 à F-Cherbourg

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.
Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.
Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Zimmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2003, vol. 426, fol. 26, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(006648.3/242/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

**HUHTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. UNIVERSE INVESTMENTS, S.à r.l.).**
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.010.

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of UNIVERSE INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Luxembourg), on 10 December 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

HUHTALUX SUPRA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,
here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 23, 2003.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. HUHTALUX SUPRA, S.à r.l. is the sole shareholder of the Company.

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1) change of the name of the Company into HUHTALUX, S.à r.l.;

2) amendment and complete restatement of the articles of association of the Company.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda

Thereupon, the proxyholder, representing the sole shareholder of the Company and the Company, requested the notary to record that:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into HUHTALUX, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HUHTALUX, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Company may purchase its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Subject to the provisions of the Law, shares are only transferable with due observance of the provisions set out in this article 7, unless (i) all other partners have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the partner concerned is obliged by law to transfer his shares to a former partner.

7.2. A partner wishing to transfer one or more of his shares (the Offeror) shall first offer to sell such shares to the other partners. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the board of managers, stating the number of shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the board of managers shall give notice of the offer to the other partners. Partners interested in purchasing one or more of the shares on offer (the Interested Parties) must notify the board of managers within one month after said notices from the board of managers have been sent; notifications from partners received later shall not be taken into account. If the Company itself is a partner, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror.

7.3. The price at which the shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

7.4. Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the board of managers of the number of the shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term

shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

7.5. If the Interested Parties wish to purchase more shares in the aggregate than have been offered, the shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the board of managers referred to in article 7.4, the shares on offer shall be distributed among them by the board of managers, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of shares he wishes to purchase.

7.6. The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the shares on offer and at what price.

7.7. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties after it has received the approval of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company, and following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

7.9. All notifications and notices referred to in this article 7 shall be made by certified mail or against acknowledgment of receipt. Each time the board of managers receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinabove.

7.10. All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror and the buyers for equal parts if the shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of shares purchased;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s). Either individuals or legal entities can be appointed as manager. However, the board of managers shall not consist of one manager being an individual only.

8.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, in compliance with instructions regarding the general lines of the financial, social, economic and employment policies to be given by the general meeting of partners.

9.2. The general meeting of partners may determine that the board of managers shall prepare the following plans and if necessary revise them:

- a. a business plan; and
- b. an annual budget, which shall include an investment plan and a financing plan.

The aforementioned plans shall require the prior approval of the general meeting of partners.

9.3. Without prejudice to any other applicable provisions of the Law or these articles, the board of managers shall require the prior approval of the general meeting of partners for resolutions relating to any of the following acts, decisions and policies, to the extent not provided for in any of the approved plans referred to in article 9.2 hereof:

- a. issue and acquisition of shares and debentures at the expense of the Company or of debentures at the expense of a limited partnership or a general partnership in respect of which the Company is a partner with full liability;
- b. entering into or termination of long-term cooperation of the Company or a subsidiary with another legal entity or company or, as fully liable partner, in a limited partnership or general partnership if such cooperation or termination is of fundamental importance to the Company;
- c. participation by the Company or a subsidiary in the capital of another company if the value of such participation is at least a quarter of the amount of the issued capital plus reserves of the Company according to its balance sheet and explanatory notes, as well as significantly increasing or reducing such participation;
- d. investments requiring an amount equal to at least a quarter of the issued capital plus reserves of the Company according to its balance sheet and explanatory notes;
- e. a petition for bankruptcy or a request for suspension of payments;
- f. termination of the employment of a considerable number of employees of the Company or of a subsidiary simultaneously or within a short period of time;
- g. radical change in the employment conditions of a considerable number of employees of the Company or of a subsidiary.

9.4. The general meeting of partners may determine that a resolution as referred to in article 9.3. hereof shall not require its approval if the amount involved does not exceed a level fixed by the general meeting of partners and notified to the board of managers in writing.

9.5. The general meeting of partners shall be entitled to require that further resolutions of the board of managers in addition to those listed in article 9.3. hereof to be subject to its approval. Such further resolutions shall be clearly specified and notified to the board of managers in writing.

9.6. For the application of the provisions of articles 9.3, 9.4 and 9.5 hereof, a resolution of the board of managers approving a resolution of any body of a company in which the Company participates shall be treated as a resolution of the board of managers to enter into a transaction, if the resolution to be approved would be subject to the prior express approval provided for in this article 9 if it were a resolution of the board of managers.

9.7. The absence of approval by the general meeting of partners for a resolution as referred to in this article 9 shall not affect the authority of the board of managers or its members to represent the Company.

9.8. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company being a legal entity, or by two managers of the Company being individuals.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company being a legal entity or by the joint signatures of two managers of the Company being individuals.

Art. 12. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partner

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Notice - Agenda.

Without prejudice to the right of the partners to adopt resolutions without holding a meeting, and subject to the provisions of the Law, notice of general meetings of partners shall be given by the board of managers. Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting and shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in this article 14. The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the partners shown in the partners' register.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General Provision

19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders, the proxyholders signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de UNIVERSE INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, non encore inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire résidant à Remich (Luxembourg), en date du 10 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

HUHTALUX SUPRA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. HUHTALUX SUPRA, S.à r.l. est l'associé unique de la Société;

II. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) modification de la dénomination sociale de la Société en HUHTALUX, S.à r.l.;

2) modification et complète refonte des statuts de la Société.

III. Le capital social de la Société étant entièrement représenté à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée, l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, le comparant, représentant l'associé unique de la Société et la Société, prient le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en HUHTALUX, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination.**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HUHTALUX, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.1. Sous réserve des dispositions de la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées que conformément aux dispositions de cet article 7, sauf (i) si tous les autres associés ont approuvé la cession par écrit, ladite approbation étant alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) si l'associé concerné est obligé par la Loi de céder ses parts sociales à un ancien associé.

7.2. L'associé envisageant la cession d'une ou plusieurs de ses parts sociales (l'Offrant) devra en premier lieu proposer leur achat aux autres associés. L'Offrant notifie son offre au conseil de gérance par écrit en indiquant le nombre de parts sociales qu'il désire céder. Dans les deux semaines suivant cette notification, le conseil de gérance en avise les autres associés. Les associés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs parts sociales offertes (les Parties Intéressées) doivent en notifier le conseil de gérance dans le mois suivant l'avis donné par ce dernier; les notifications des associés reçues après ce délai ne seront pas prises en compte. Au cas où la Société est elle-même un associé, elle pourra agir en tant que Partie Intéressée avec l'accord de l'Offrant.

7.3. Le prix auquel les parts sociales offertes pourront être achetées par les Parties Intéressées sera convenu d'un commun accord entre l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts nommés par ceux-ci. S'il n'y a pas d'accord sur le prix ou sur le ou les experts, le cas échéant, le prix sera fixé par un ou plusieurs experts indépendants nommés sur demande d'une ou plusieurs parties concernées par le président de la chambre de commerce de Luxembourg. Si un expert est nommé, celui-ci aura le droit d'inspecter tous les livres de la Société et d'obtenir toutes informations qu'il jugera nécessaire afin de déterminer le prix.

7.4. Dans le mois suivant la détermination du prix, les Parties Intéressées indiquent au conseil de gérance le nombre de parts sociales proposées qu'elles souhaitent acheter. Toute Partie Intéressée ne respectant pas le délai prescrit par cet article 7.4. ne sera plus considérée comme étant une Partie Intéressée. Une fois qu'une Partie Intéressée a notifié son intention d'acheter des parts sociales dans le délai prescrit, elle ne pourra se retirer qu'avec l'accord des autres Parties Intéressées.

7.5. Au cas où les Parties Intéressées souhaitent acheter un nombre supérieur de parts sociales à celui qui est proposé, les parts sociales proposées seront distribuées entre les Parties Intéressées. Les Parties Intéressées détermineront d'un commun accord la répartition de ces parts. En cas de désaccord à l'expiration d'un délai de deux semaines suivant la notification faite au conseil de gérance conformément à l'article 7.4., les parts sociales seront distribuées entre les Parties Intéressées par le conseil de gérance, dans la limite du possible en proportion des parts sociales détenues par chaque Partie Intéressée au moment de la répartition. Toutefois, le nombre de parts sociales allouées à une Partie Intéressée ne pourra excéder le nombre de parts sociales que celle-ci souhaitait acheter.

7.6. L'Offrant peut retirer son offre dans un délai d'un mois suivant le jour au cours duquel il est informé de l'identité des Parties Intéressées ou de la Partie Intéressée auxquelles ou à laquelle il peut vendre toutes les parts sociales offertes et à quel prix.

7.7. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait reçue l'approbation des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société et suivant sa notification ou son acceptation par la Société en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7.9. Toutes les notifications et avis auxquels il est fait référence au sein de cet article 7 seront effectués par courrier recommandé ou contre accusé de réception. A chaque fois que le conseil de gérance reçoit de tels notifications ou avis, il devra immédiatement en envoyer une copie à l'Offrant et à toutes Parties Intéressées (à l'exception de l'expéditeur), à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts.

7.10. Tous les frais relatifs à la nomination d'un ou de plusieurs experts, le cas échéant, et à la détermination du prix seront supportés par:

- a. l'Offrant s'il retire son offre;
- b. l'Offrant et les acheteurs à parts égales si les parts sociales ont été achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, étant donné que ces frais seront supportés par les acheteurs en proportion du nombre de parts sociales achetées;
- c. la Société si l'offre n'a pas été acceptée pour tout ou partie.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Les gérants sont soit des personnes physiques soit des personnes morales. Toutefois, en cas de gérant unique, celui-ci ne pourra pas être une personne physique.

8.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, en conformité avec les instructions relatives aux grandes lignes données par l'assemblée générale des associés en matière de politique financière, sociale, économique et d'emploi.

9.2. L'assemblée générale des associés pourra demander au conseil de gérance de préparer les documents suivants et, si nécessaire, pourra les examiner:

- a. un business plan; et
- b. un budget annuel, incluant un plan d'investissement et un plan de financement.

Lesdits plans devront obtenir l'accord préalable de l'assemblée générale des associés.

9.3. Sous réserve de toutes autres dispositions applicables de la Loi ou des Statuts, l'accord préalable de l'assemblée générale des associés est requis pour les décisions du conseil de gérance en rapport avec tous actes, décisions ou poli-

tiques suivantes, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas compris dans les plans approuvés conformément à l'article 9.2. ci-dessus:

- a. émission de parts sociales et acquisition par la Société d'actions et d'obligations ou d'obligations aux frais d'une société en commandite ou d'une société en nom collectif dans laquelle la Société est associée et dont la responsabilité est indéfinie;
- b. conclusion ou cessation de toute coopération à long terme de la Société ou d'une de ses filiales avec toute autre entité juridique ou société ou, en tant qu'associé dont la responsabilité est indéfinie, dans une société en commandite ou une société en nom collectif dans le cas où cette coopération ou cette cessation revêt une importance fondamentale pour la Société;
- c. participation de la Société ou d'une de ses filiales dans le capital d'une autre société si la valeur de cette participation est au moins égale à un quart du montant du capital social émis et des réserves de la Société selon son bilan et ses notes explicatives, ainsi qu'en cas d'augmentation ou de réduction significative de cette participation;
- d. investissements requérant un montant au moins égal à un quart du montant du capital social émis et des réserves de la Société selon son bilan et ses notes explicatives;
- e. demande de déclaration en faillite ou demande de suspension de paiements;
- f. cessation des contrats de travail d'un nombre considérable d'employés de la Société ou d'une de ses filiales de manière simultanée ou dans un laps de temps restreint;
- g. changement radical des conditions d'emploi d'un nombre considérable d'employés de la Société ou d'une de ses filiales.

9.4. L'assemblée générale des associés peut décider que son accord préalable ne soit pas requis dans le cadre de décisions visées à l'article 9.3. pour lesquelles le montant en cause n'excède pas un seuil fixé par l'assemblée générale des associés et notifié au conseil de gérance par écrit.

9.5. L'assemblée générale des associés peut exiger que des décisions supplémentaires du conseil de gérance soient soumises à son approbation. Lesdites décisions supplémentaires seront clairement spécifiées et notifiées au conseil de gérance par écrit.

9.6. En vue de l'application des dispositions des articles 9.3., 9.4. et 9.5. ci-dessus, une décision du conseil de gérance approuvant une décision d'un organe d'une société dans laquelle la Société détient une participation sera considérée comme une décision du conseil de gérance d'entrer dans une transaction, si la décision devant être approuvée devait être soumise à l'accord préalable prévu à l'article 9 comme pour une décision du conseil de gérance.

9.7. En cas de refus de l'assemblée générale des associés d'approuver une décision visée à l'article 9, ce refus n'affectera pas l'autorité du conseil de gérance ou de ses membres en matière de représentation de la Société.

9.8. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant, personne morale, ou par deux gérants, personnes physiques.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, personne morale, ou par la signature conjointe de deux gérants, personnes physiques.

Art. 12. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

- 13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
 13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
 13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Convocation - Ordre du jour.

Sous réserve du droit des associés d'adopter des résolutions sans tenir d'assemblée et sous réserve des dispositions de la Loi, les convocations des assemblées générales des associés seront données par le conseil de gérance. Ladite convocation sera donnée au minimum quinze jours avant la tenue de l'assemblée et précisera l'ordre du jour. Les éléments non indiqués dans la convocation pourront être annoncés ultérieurement, conformément au délai prescrit à cet article 14. La convocation à une assemblée sera envoyée aux adresses des associés indiqués dans le registre des associés.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 16. Exercice social.

- 16.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
 16.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 16.1. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2004

H. Hellinckx.

(006331.3/242/553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

COEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 14.630.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour COEBA S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006359.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ProLogis UK LIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 81.222.

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, whose registered office is at Standard Life House, 30 Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, United Kingdom, whose registered office is at Standard Life House, 30 Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, United Kingdom here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 11th, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of ProLogis UK LIV, S.à r.l., having its registered office is at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg of March 8, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 901 of October 19, 2001.

II. The Company's share capital is currently fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares of twenty Pounds (GBP 20.-) each.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the Company's registered office to 22, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of December 12, 2003.

Second resolution

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, the article 5 of the by-laws is amended and shall henceforth be read as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the company is in Münsbach. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Third resolution

The sole shareholder also resolved to accept the resignation of ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade Register at section B under number 79.905, as manager of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole shareholder also resolved to grant discharge to the resigning manager, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., prenamed for its mandate up to today's date.

Fifth resolution

The sole shareholder also resolved to appoint for an unlimited period of time the following persons as new managers of the company:

- Mr Alexander Watt, born in United Kingdom (Glasgow) on August 16, 1952, and residing at Greyfriars, Whim Road, Gullane East Lothian EH31 2BD, United Kingdom;

- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg (Wiltz) on October 30, 1952, and residing at 10, avenue Nic.Kreins, L-9536 Wiltz.

- Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, born in Belgium (Namur) on September 4, 1951, and residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present transfer of the registered office are estimated at thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, ayant son siège social à Standard Life House, 30 Lothian Road, Edinburgh EH1 2DH, Royaume-Uni ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ProLogis UK LIV, S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 8 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 901 en date du 19 octobre 2001.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société au 22, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 12 décembre 2003.

Seconde résolution

Suite au transfert de siège de la Société ci-dessus, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant de la Société, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, numéro 79.905, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge au gérant démissionnaire, ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., prénommé, pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alex Watt, né au Royaume-Uni, Glasgow le 26 août 1952, et demeurant au Greyfriars, Whim Road, Gullane East Lothian EH31 2BD, Royaume-Uni;

- Monsieur Romain Thillens, né au Luxembourg, Wiltz le 30 octobre 1952, et demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz;

- Monsieur Dominique Ransquin, né en Belgique, Namur le 4 septembre 1951, et demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 61, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(006686.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CAMPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Larochette.

R. C. Luxembourg B 23.124.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour *CAMPING INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006360.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SCHWARZWALDHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Reckange/Mersch.

R. C. Luxembourg B 87.310.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03740, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour *SCHWARZWALDHAUS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006361.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

JEAN SCHMIT ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.432.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour *JEAN SCHMIT ENGINEERING, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006363.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

IMPORT EXPORT BUSINESS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 20 janvier 2004.

Signature.

(006429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

AMEUBLEMENT JOS SCHARTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen.
R. C. Luxembourg B 29.468.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03745, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour AMEUBLEMENT JOS SCHARTZ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006365.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

RMS IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Blaschette.
R. C. Luxembourg B 52.956.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03746, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour RMS IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006369.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

REMICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Blaschette.
R. C. Luxembourg B 83.531.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03747, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour REMICH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006372.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PHARMA GOEDERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 2-4, Parc d'Activité.
R. C. Luxembourg B 13.658.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 janvier 2004.

Signature.

(006434.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MOCAFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 20.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cruchten, le 20 janvier 2004.

Signature.

(006438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

STELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 63.802.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, le bilan du 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. AM04564, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004, annule et remplace l'annexe au bilan du 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, référence AL04834 et déposé au registre de commerce de Luxembourg le 19 décembre 2003, sous le numéro L030084756.4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(006787.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

THUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 70.531.

—
Le siège social a été transféré de L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour THUMAN HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006647.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GADLING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 79.338.

—
Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour GADLING HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006651.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PREAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 73.466.

—
Le siège social a été transféré de L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour PREAFIN S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006654.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SUN COVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 85.475.

Le siège social a été transféré de L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour *SUN COVE S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006658.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

DIACARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 61.442.

Le siège social a été transféré de L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour *DIACARE S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04080. – Reçu * euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(006659.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FMC FINANCE, S.à r.l., LUXEMBOURG - IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 82.631.

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FMC FINANCE, S.à r.l., LUXEMBOURG - IV*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006665.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FMC FINANCE, S.à r.l., LUXEMBOURG-V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue R. C. Luxembourg de la Faïencerie.
R.C. Luxembourg B 82.632.

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FMC FINANCE, S.à r.l., LUXEMBOURG - V*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006663.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

POLVERMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Blaschette.
R. C. Luxembourg B 71.844.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03748, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour POLVERMILLEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006375.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.668.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03750, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour PMI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006378.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

G-EQUITY FIX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.792.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce à Luxembourg section B sous le numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935,

ci-après «la Soussignée»,

ici représentée par Monsieur Dirk Van Reeth, directeur général, demeurant professionnellement à L-2449, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de G-EQUITY FIX CONSEIL, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.792, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 267 du 9 juillet 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 914 du 17 décembre 1998. Le capital social a été converti en euros suivant décision prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 24 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 75 du 15 janvier 2002.

2.- Que le capital social est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents Euros (74.500,- €), représenté par trois cents (300) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Van Reeth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 45, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005941.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

PME CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bergem.

R. C. Luxembourg B 48.052.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03754, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour PME CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006380.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MR. GOUFY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Differdange/Niedercorn.

R. C. Luxembourg B 50.924.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03759, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour MR. GOUFY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006386.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MEGADYNE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 65.087.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 20 décembre 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, ci-après «le Soussigné».

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de MEGADYNE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 65.087, constituée suivant acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 665 du 18 septembre 1998.

2.- Que le capital social est fixé à six cent mille Euros (600.000,- €), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.

3.- Que le Soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seul actionnaire, le Soussigné déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que le Soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que le Soussigné, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que le Soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que le Soussigné remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

J.-P. Hencks.

(005952.3/216/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FISHING WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bergem.

R. C. Luxembourg B 68.674.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour FISHING WORLD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(006397.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

TIBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.543.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

Signatures

Administrateurs

(006210.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.
